



**TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR ACCOMPAGNER LA MISE
EN PLACE D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU PERSONNEL DU
RESEAU CIF**

© Avril 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La Confédération des Institutions Financières d'Afrique de l'Ouest (CIF) est un regroupement régional de coopératives financières, fondé sur la solidarité de six (06) faïtières nationales de coopératives d'épargne et de Crédit issues de cinq (05) pays de la zone UEMOA, à savoir : la FCPB (au Burkina Faso) ; la FECECAM-BENIN (au Bénin) ; KAFO JIGINEW et NYESIGISO (au Mali) ; la FUCEC-TOGO (au Togo); et l'UM-PAMECAS (au Sénégal).

La CIF est agréée le 17 décembre 2007 par le Ministre chargé des Finances du Burkina Faso, suivant arrêté N°2007/747/MEF/SG/DGTCP/DMF et inscrite dans le registre des Sociétés coopératives du Burkina Faso sous le numéro 25-SC-01073.BF/RCEN/PKAD. Son siège social se trouve à Ouagadougou au Burkina Faso.

La CIF ambitionne d'« Être l'acteur de référence de l'inclusion financière et de l'innovation en Afrique, toujours centré sur le financement de l'économie solidaire et l'expérience client, et qui s'ajuste continuellement aux mutations technologiques».

Elle se veut notamment de :

- Etre un mouvement coopératif régional plus fort, capable de se prendre en charge dans une dynamique mutualisée des défis et des opportunités de la finance inclusive dans un environnement dont l'identité et la distinction coopératives sont menacées ;
- Construire des entités fortes, pérennes et intégrées à tous les niveaux du regroupement. Ce besoin de consolidation au plan institutionnel, brise les barrières territoriales pour une inclusion financière régionale à travers une offre adaptée aux besoins des populations, en particulier les plus démunies.

Pour y parvenir, la CIF s'est doté d'un plan d'affaires quinquennal couvrant 2026-2030 articulé autour de quatre (04) axes dont le premier est intitulé "renforcement institutionnel et gouvernance". L'un des objectifs de cet axe stratégique est l'optimisation du capital humain à travers plusieurs actions dont la mise en place d'un fonds d'investissement du Personnel. Ce fonds est destiné à permettre aux employés actifs ou à la retraite qui le désirent d'accéder à un mécanisme d'investissement collectif structuré et sécurisé.

Dans cette perspective, la CIF recherche l'expertise d'un Consultant pour l'accompagner dans la mise en place d'un fonds d'investissement pour le personnel du réseau CIF avec une possibilité pour le personnel à la retraite.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

La mission du Consultant consiste à accompagner la CIF dans le processus de mise en place du fonds d'investissement du personnel du réseau CIF dans le respect du cadre réglementaire de l'espace UEMOA et aux meilleures pratiques en matière de gestion d'investissement collectif.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Analyser la configuration du réseau CIF, le profil d'employés (actifs ou à la retraite) au sein du réseau et de proposer le type de fonds investissement approprié ;
- Élaborer le business modèle du fonds d'investissement du Personnel tenant compte du cadre réglementaire dans l'espace UEMOA en matière de fonds d'investissement (Forme juridique,

objectifs, stratégies de gestion du fonds et d'adhésion au fonds par le personnel, les risques et les projections financières, etc.) ;

- Élaborer une stratégie de communication et d'adhésion au Fonds ;
- Produire les documents nécessaires à la formalisation (création) du fonds ;
- Définir le profil de Gestionnaire d'actif et son cahier de charges ;
- Proposer un top 10 de sociétés de gestion capables de gérer le fonds d'investissement pour le compte et dans l'intérêt du Personnel.

III. RESULTATS ATTENDUS

En termes de résultat, il est attendu du consultant les résultats et livrables suivants :

- Un document portant business modèle du fonds d'investissement du personnel du réseau CIF ressortant la forme juridique du fonds, les objectifs, les stratégies de gestion du fonds, les modalités de fonctionnement, les règles d'investissement, les risques et les protections offerts aux apporteurs de part et les projections financières etc.) ;
- Une note d'analyse réglementaire et fiscale applicable à la création d'un fonds d'investissement dans l'espace UEMOA ;
- Un dossier complet de création du fonds (Textes, statuts, règlement, droits et obligations des porteurs de parts) ;
- Une stratégie d'adhésion et de communication sur le fonds ;
- Un document portant profil et le cahier de charges du Gestionnaire d'actif ;
- Une présentation en PowerPoint sur le type de fonds proposé ;
- Un benchmark des sociétés de gestion et une shortlist des Top 10 des sociétés de gestion de fonds d'investissement dans l'UEMOA ;
- Un rapport final de la mission.

IV. DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission du Consultant est de 20 hommes/Jours étalés sur 60 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat par les deux parties.

V. PROFIL DU CONSULTANT

Le soumissionnaire devra être un cabinet à jour sur la réglementation de son pays d'installation.

Le postulant devra avoir les compétences suivantes :

- Avoir une solide connaissance de la réglementation sur le marché financier en général et en Afrique de l'Ouest en particulier ;
- Avoir une solide connaissance sur le fonctionnement des fonds d'investissement, y compris leurs mécanismes de structuration, de gouvernance et de gestion ;
- Justifier d'au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles pertinentes, en lien avec la mission ;

- Avoir réalisé avec succès au moins trois (03) missions de création d'un fonds d'investissement incluant la conception du cadre juridique, financier et opérationnel ;
- Avoir une bonne connaissance des Sociétés de gestion d'actifs ou de fonds d'investissement ;
- Avoir des aptitudes d'analyse, de communication et de rédaction ainsi que d'une aptitude à produire des livrables techniques et stratégiques de haute qualité.

Le Consultant principal devra être titulaire d'un diplôme de Master (BAC+5) au moins, en Finance, Gestion, Economie ou tout diplôme équivalent et justifier d'autres qualifications académiques pertinentes en Management ou en ingénierie financière.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidatures devra être composé comme suit :

- Une attestation fiscale à jour au 31 décembre 2025 (Pièce éliminatoire) ;
- Une offre technique qui présente le soumissionnaire ainsi que la méthodologie et un chronogramme de réalisation de la mission. Le soumissionnaire doit apporter la preuve des expériences dont il se prévaut pour la réalisation de la présente mission notamment ses qualifications (Diplômes) et les références (Attestation de bonne fin d'exécution) des missions similaires exécutées ;
- Une offre financière détaillée en Hors taxe (HT) et Toutes taxes comprises (TTC) ainsi que les modalités de paiement.

VII. EVALUATION DES OFFRES

Sur la base des offres, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note. La note technique se rapporte à la proposition technique faite par chaque soumissionnaire. Elle prend en compte les éléments essentiels d'appréciation ci-dessous :

Rubriques	Notes
1.Approche méthodologique	30 points
2.Qualification du cabinet : <ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté • Solide connaissance sur les Sociétés de Gestion de fonds • Expériences et missions similaires dans la zone UMOA 	20 points
3.Qualification et expériences des ressources humaines affectées à la mission : <ul style="list-style-type: none"> • Qualifications académiques • Solide connaissance sur le fonctionnement des fonds spécialisés (Fonds commun de placement, Fonds d'investissement, etc.) • Expériences professionnelles pertinentes dans la création de fonds spécialisés (Fonds communs de placement, Fonds d'investissement, etc.) 	50 points
TOTAL	100 points

N'est qualifié pour que son offre financière soit appréciée que le soumissionnaire qui aura réuni au moins une note minimale de 70 points pour l'offre technique.

La note financière tient compte de l'intérêt économique pour la CIF et de la proposition financière de chaque soumissionnaire.

La pondération des notes est de 70% pour l'offre technique et de 30% pour l'offre financière.

Le soumissionnaire choisi sera contacté pour les formalités de conclusion du contrat de marché. Le contrat de marché rappellera entre autres les obligations contractuelles des parties.

VIII) DEPOTS DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres par e-mail à : recrutement@cif-ao.org avec en objet «**Recrutement d'un consultant pour le fonds d'investissement du Personnel de la CIF**».

La date limite pour la réception des offres est le **28 avril 2026 à 12 h GMT** (la date d'envoi du mail faisant foi).

Le délai de validité des offres reçues par la CIF est de soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres.

NB : La CIF se réserve le droit de ne donner suite à la présente consultation.

Ouagadougou, le 07 avril 2026

Le Directeur Général



Mathieu SOGLONOU

